



## Ordonnance de télécom CRTC 2015-286

Version PDF

Ottawa, le 26 juin 2015

### Diverses compagnies – Approbation provisoire des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
RFNow Inc.	1	le 18 juin 2015	le 1 <sup>er</sup> juillet 2015
Saskatchewan Telecommunications	314	le 12 juin 2015	le 31 juillet 2015

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général